

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
28/01/2022

Nombre de conseillers
en exercice : 15

L'an deux mille vingt et deux et le dix février
à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune de
BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la
présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Présents : M.SANS (Proc.), Mme GERARD,
M.RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, M. AMOUROUX,
Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM
ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, EVIN, Mmes
COURTOUX, SANDY, AGUILA.

Absent excusé : M. LIVOTI (Proc. M. SANS)

Monsieur EVIN Franck a été élu secrétaire de séance.

D.C.M. N° 2-15

Achat de barrières de rues et d'un porte barrières

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Mairie de Boussens, depuis plusieurs années, utilise des barrières pour les manifestations, pour les sécurisations diverses et dans le cadre du plan Vigipirate. Il ajoute qu'il convient de compléter, de renouveler ces matériels.

Il indique que la société HSC de Tournefeuille (31) a déjà fourni du matériel de très bonne qualité et qu'il l'a sollicitée. Il donne lecture de la proposition de fourniture du matériel par HSC pour un montant HT de 2132,50 euros.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents

- de valider le devis fourni par la société HSC de Tournefeuille (31) pour un montant H.T de **DEUX MILLE CENT TRENTE DEUX EUROS CINQUANTE CENTS (2 132 € 50)**
- d'imputer la dépense sur l'article 2158 du Budget Communal 2022.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le **15.02.2022**

En Mairie, le 14 février 2022

Le Maire,

Christian SANS

